



SAINT VALENTIN...CHAGRIN

Aujourd'hui se tenait la seconde réunion de négociation de politique salariale. En ce jour de Saint Valentin, la Direction est arrivée avec la fleur au bout du fusil ! Une timide pétale de 0,2% a été avancée.

Propositions Direction.

NON CADRES : 1,6 % de la masse salariale.

	01 01 2018	01 06 2018
AG	0,5%	
AI	0.6%	0.5%

Nouvelles mesures par rapport à la réunion précédente :

- Mini AI NCF de 35€ et NCF de 50€.
- Prise en compte des certifications par versement d'une prime (montant restant à établir).
- Garantie d'Evolution Salariale de 20€

CADRES : 1,6% de la masse salariale

AI	01 01 2018
L5	1.6%
L4	1,6%

Nouvelles mesures par rapport à la réunion précédente :

- AI mini de 90€ pour les cadres 1à 3A et 110€ pour les 3B.
- GPS de 100% de l'inflation 2018 pour les cadres n'ayant pas eu d'AI sur les deux années 2017 et 2018.

Les mesures complémentaires pour les salariés Cadres et Non cadres sont chiffrées à 0,15%.

Ceci établit donc la proposition de la DIRECTION à 1,6 + 0,15 = 1,75%

Discuter des mesures complémentaires est très intéressant. Il ne faut toutefois pas oublier **LES MESURES INDISPENSABLES :**

- **Financement RMG** des promotions cadres hors politique salariale (y compris pour les « talents »).
- **Accompagnement** systématique des promos Non Cadre par une AI (y compris promo cols blancs).
- **Poursuite** du décolllement de la grille des minis forfaités.
- **Des règles « comp&ben »** qui arrêtent de faire le yoyo années après années.
- **Augmentation** du nombre de promotions Cadre et Non Cadre avec une répartition équitable dans les différentes catégories socio professionnelles en particulier chez les Non cadres.
- **Gestion des salariés** en « business mission », en plateau, en mobilité etc...
- **Augmentation** des minis d'AI NCF et NCF ainsi que ceux des cadres.
- **Augmentation** du nombre de promus « technicien référent » négocié au travers de CARE.
- **Résolution du problème** récurrent de la prise en compte des seniors.

La CFE-CGC estime pour l'instant que le débat sur le niveau « de base » (1,6%) est loin d'être clos.

La CFE-CGC demande 2% + les mesures complémentaires !

Prochaine réunion prévue lundi 19 fevrier.

